

Liminaire

CDAS du 24/09/2026

Madame la Présidente,

Vous présidez aujourd'hui, votre premier conseil départemental de l'action sociale dans un contexte économique et social très anxiogène. Nous faisons face à une crise énergétique sans précédent, les prix des carburants sont à des niveaux extrêmement élevés. Les prix des produits alimentaires et en particulier ceux des fruits et légumes explosent suite à la corrélation des canicules successives de cet été 2026 et de l'augmentation des prix des carburants.

Le gouvernement vient d'annoncer un gel du point d'indice pour les fonctionnaires. Faut-il vous rappeler que le point d'indice est gelé depuis le 1er juillet 2023 (après l'avoir déjà été entre 2010 et 2016 puis entre 2017 et 2022). Depuis, chaque agent public travaille pour le même salaire pendant que le coût de la vie augmente. Les grilles de rémunération au 1er janvier 2027 seront identiques à celles de janvier 2024 puisqu'il n'y aura pas de revalorisation générale en 2026. Pour la CGT, cela s'appelle une baisse de salaire programmée, et c'est un choix politique, en aucun cas une fatalité. 862 000 agents publics perçoivent désormais une indemnité différentielle depuis le 1^{er} juin 2026. Ils étaient 356 000 avant cette date. De plus, cette indemnité est exclue du calcul pour les pensions.

Sous prétexte d'augmentation des frais de santé et surtout de la baisse des remboursements de la sécurité sociale, Alan parle déjà de modifications et d'augmentation du niveau de cotisations sur les options de 5% à venir à minima est plus probablement de 9% d'ici la fin du contrat en 2031. C'est tout simplement honteux!

Avec l'aval du Ministère, il informe les organisations syndicales réunies à la Commission Paritaire sur la Protection Sociale à Bercy (CPPS), du choix d'un maintien «exceptionnel» des cotisations options pour cette année et d'un lissage d'augmentation dès 2027 et sur plusieurs années.

Depuis des années, des milliards d'économies sont faites en réduisant la part remboursée par la Sécurité Sociale aux patients sur les consultations médicales. Des économies qui sont financées généralement par la hausse des tarifs des complémentaires de santé. Tout cela réduit l'accès aux soins pour l'ensemble de la population!

La protection sociale complémentaire ne doit pas pallier l'affaiblissement organisé de la Sécurité Sociale ni générer un surcoût pour les agents de Bercy. Elle doit permettre aux agents, actifs et retraités, de bénéficier d'une couverture santé et prévoyance avec une prise en charge importante de l'employeur.

La CGT a demandé lors de cette CPPS, le relèvement de la participation employeur et l'intégration de l'option 1 dans le socle santé, prélevé sur le traitement des agents. Elle demande aussi une fongibilité des réserves entre le socle et les options ce qui permettrait de renforcer le régime. Ce que Bercy refuse encore une fois!

La CGT continuera de dénoncer le choix de la start-up ALAN et souhaite convaincre les autres organisations syndicales pour dénoncer majoritairement cet accord et pour en négocier un nouveau, plus favorable aux agents

En ce qui concerne l'Action Sociale, force est de constater qu'elle est sur le déclin. En effet, la CGT dénonce le fait que les bases de calcul du montant du CAL (9,57 euros par actif, 36,82 euros par enfant et 3,19 par retraité) sont inchangées depuis des années.

L'augmentation des tarifs de transport, de la restauration, des billets d'entrées, liée à l'inflation limite de fait le nombre d'activités pouvant être proposées.

Dans ce contexte de baisse de pouvoir d'achat, la CGT revendique une Action Sociale à la hauteur des besoins de tous. Pour ce faire, le budget doit être calculé à minima sur 3 % de la masse salariale des actifs et sur 3 % des pensions des retraités et ce, sans aucune réserve.

Et ce pour permettre à tous les agents de développer le droit aux vacances, de pouvoir se loger dignement, d'accéder à la culture et aux loisirs, à une restauration de qualité ; d'augmenter la valeur du titre restaurant ainsi que l'aide à la parentalité, de répondre aux demandes de prêts et d'aide des agents en difficultés.

La CGT sera toujours présente aux côtés des agents et des agent·es et continuera à faire des propositions pour améliorer l'action sociale.

L'action sociale dans notre ministère ne déroge malheureusement pas à la règle des politiques régressives.

Le budget baisse, les restaurants ferment, les centres de vacances sont vendus, les logements sociaux sont de plus en plus inaccessibles, les berceaux insuffisants, et l'on s'étonne de la faible attractivité de notre ministère !

Pour rappel, ce sont nos luttes qui ont construit notre action sociale de haut niveau, action sociale que le ministère et ses représentants sont en train de détruire méthodiquement !